



Mairie de La Selle en Luitré

**Note de présentation brève et synthétique des Budgets primitifs 2019**  
**Conseil municipal du 02.04.2019. – annexe à la délibération n°33/2019**

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L2313-1, L3313-1 et L43134 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Il prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif.

Cette note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet [www-la-selle-en-luitre.fr](http://www-la-selle-en-luitre.fr)

\*\*\*\*\*

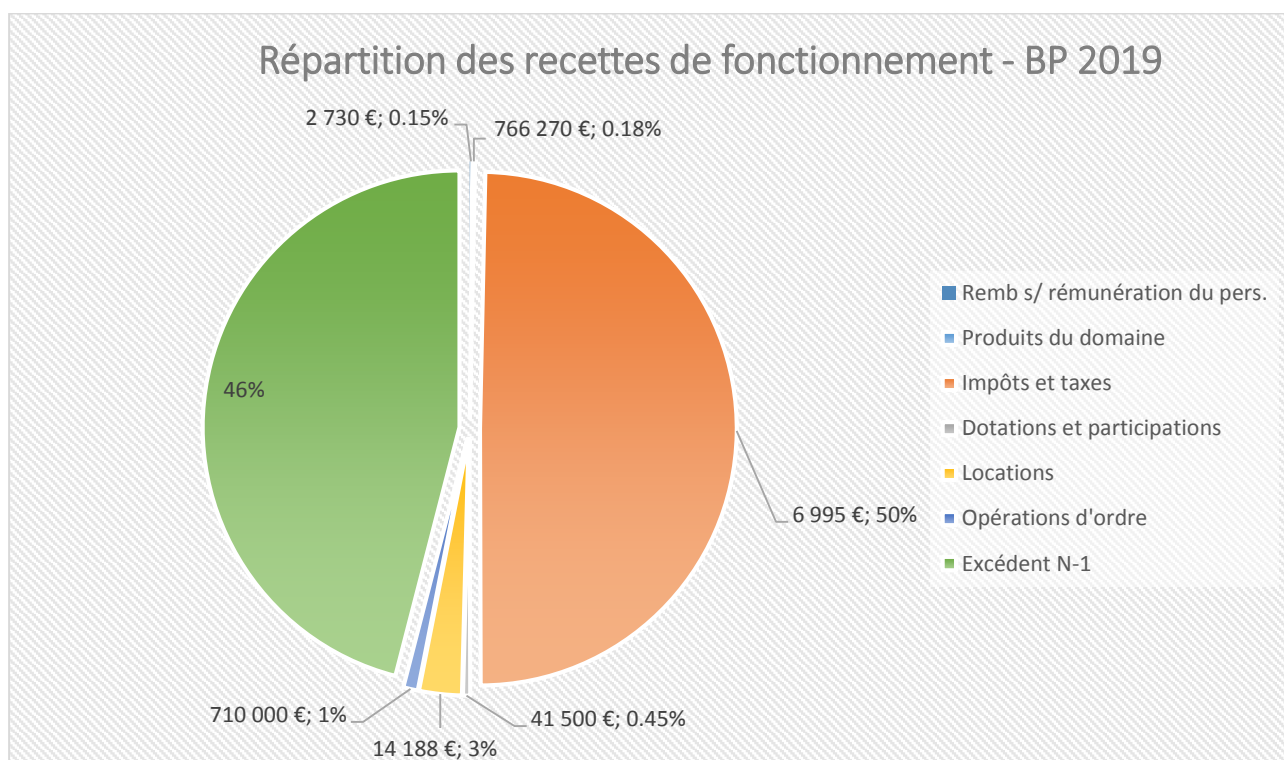
Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

## BUDGET PRINCIPAL 2019

### Section de fonctionnement – recettes

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 542 783 €, soit une baisse de 3,34 % par rapport à 2018.

	Budget 2018	Budget 2019	Variation
Remboursement sur rémunération du pers.	0 €	1 100 €	+ 1 424 €
Produits du domaine	2 374 €	2 730 €	+ 356 €
Impôts et taxes	750 432 €	766 270 €	+ 15 838 €
Dotations et participations	4 887 €	6 995 €	+ 2 108 €
Locations	52 500 €	41 500 €	- 11 000 €
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>14 188 €</b>	<b>14 188 €</b>	-
Excédent N-1	770 000 €	710 000 €	- 60 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 594 381 €</b>	<b>1 542 783 €</b>	<b>- 80 998 €</b>



#### Produits du domaine : 2 730€, +14.99 %

Ce sont les produits des concessions dans le cimetière et des redevances d'occupation du domaine public communal. Une recette supplémentaire apparaîtra au titre de la refacturation des collectivités qui auront participé à la formation manutention des extincteurs.

#### Impôts et taxes : 766 270 €, + 2.11%

La hausse est principalement due à une augmentation des bases de la taxe foncière sur le bâti : + 4.29 %.

#### Dotations et participations : 6 995€, +43.13 %

La commune ne perçoit plus de DGF et de dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelles. Dans le cadre du recensement de la population, une dotation de recensement 2019 sera attribuée à la collectivité pour le montant suivant : 1 059 €

**Locations : 41 500 €, -26.51 %**

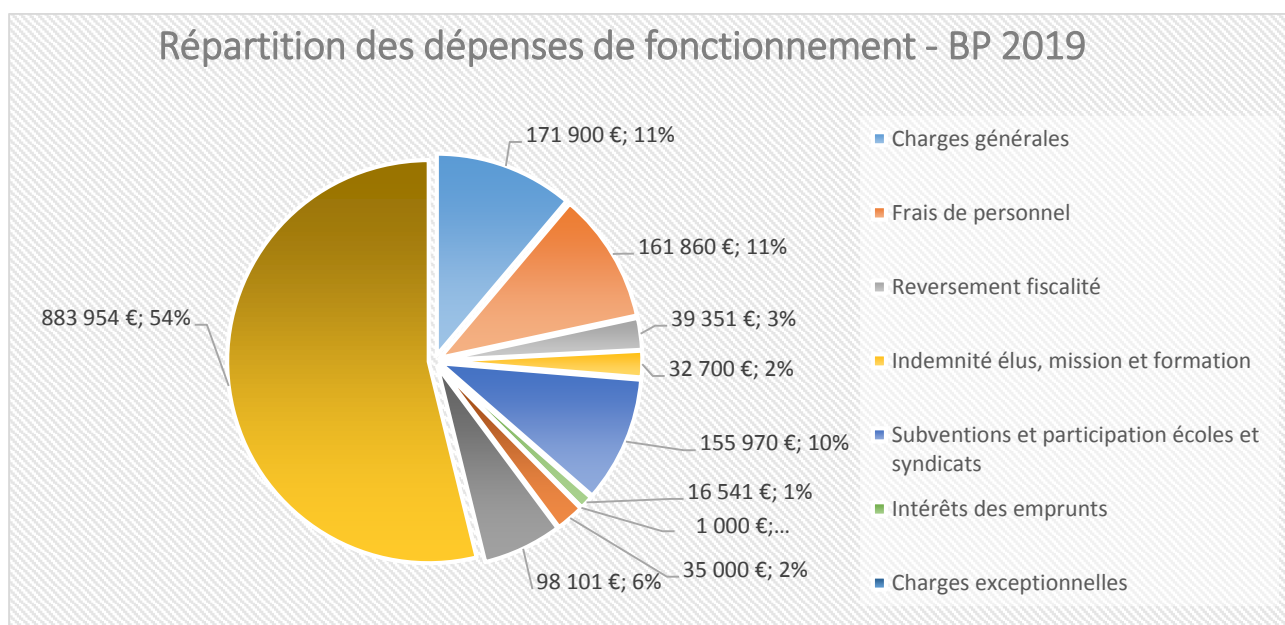
Locations de salles, loyers et charges locatives. Cette année la salle des fêtes Lancelot ne sera pas louée du 01/04/2019 jusqu'à la fin de l'année car des travaux de rénovation et de mise en accessibilité sont en cours.

**Opérations d'ordre : 14 188 €**

Amortissement des subventions perçues pour les travaux du restaurant et du logement « La Selloise » à compter de 2018.

**BUDGET PRINCIPAL 2019****Section de fonctionnement – dépenses**

	Budget 2018	Budget 2019	Variation
Charges générales	150 100 €	171 900 €	+ 21 800 €
Frais de personnel	176 962 €	161 860 €	- 15 102 €
Reversement fiscalité	37 403 €	39 351 €	+ 1 948 €
Indemnité élus, mission et formation	32 700 €	32 700 €	-
Subventions et participations aux écoles et syndicats	157 045 €	155 970 €	- 1 075.00 €
Intérêts des emprunts	18 216 €	16 541 €	- 1 675 €
Charges exceptionnelles	1 000 €	1 000 €	-
Dépenses imprévues	40 000 €	35 000 €	- 5 000 €
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>98 101 €</b>	<b>98 101 €</b>	-
Virement à la section d'investissement	882 854 €	830 360 €	- 52 494 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 594 381 €</b>	<b>1 542 783 €</b>	<b>- 51 598 €</b>

**Charges à caractère général : 171 900€, + 14.52 %**

Une augmentation du chapitre est constatée. En effet, certains travaux ne peuvent pas être comptabilisés en investissements : Réfection du muret auprès des logements locatifs de Fougères Habitat, réfection portes logements locatifs, remplacement fenêtre mairie, remplacement des chaînes de tirage des trois cloches, étude SPL Fougères Tourisme dans le cadre de la valorisation du patrimoine, assurances tous risques et dommages ouvrages des marchés église et salle des fêtes.

L'énergie, l'électricité, l'entretien des bâtiments et des terrains, les contrats de maintenance ainsi que les assurances obligatoires dommages-constructions sont les montants les plus importants de ce chapitre.

**Frais de personnel : 161 860 €, - 9.33 %**

Les ressources humaines sont au complet. Deux agents ont été recrutés en 2018 suite à deux départs en retraite et à une mutation. La commune dispose d'un rédacteur titulaire, d'un agent administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe titulaire, d'un agent technique principal de 1<sup>ère</sup> classe titulaire et d'un agent technique stagiaire.

**Reversement fiscalité : 39 351 €, + 5.20 %**

La commune versera en 2019 une participation au redressement des comptes publics. (7 467 € identique à 2018 normalement).

Le reversement conventionnel de fiscalité sera légèrement supérieur cette année + 1 948 €

**Subventions et participations écoles et syndicats : 155 970 €, -0.69 %**

Cette baisse est principalement due à des versements moins importants aux communes et aux associations pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles (moins d'élèves).

**Intérêts des emprunts : 16 541 €, -10.13 %**

Remboursement d'un seul emprunt sur 2019 auprès du crédit mutuel de Bretagne.

**Opérations d'ordre : 98 101 €**

Principalement l'amortissement des travaux du restaurant et du logement « La Selloise » à compter de 2018.

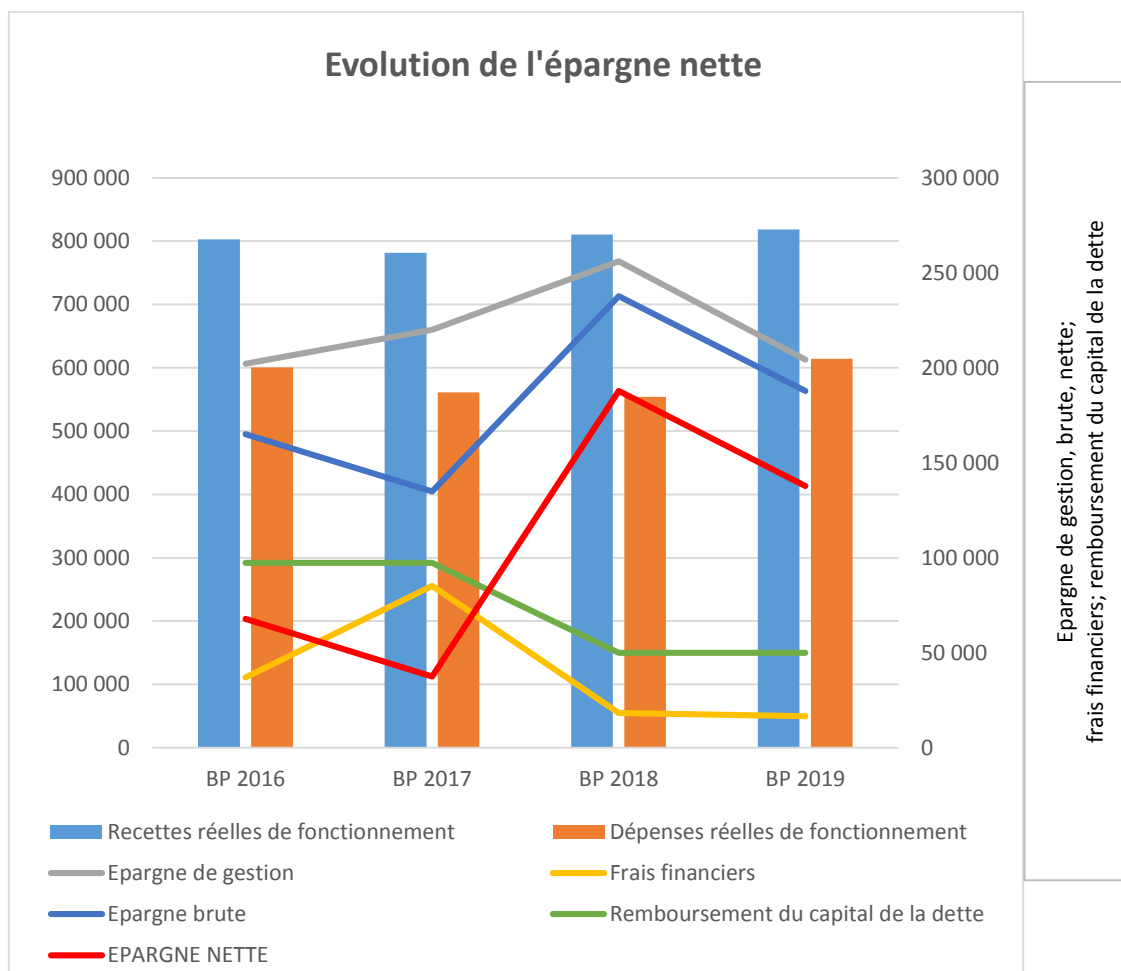
**Nombre d'habitants INSEE** : 586 ; **Population DGF** : 602 habitants

**Informations fiscales :**

	TH	TFPB	TFPNB
Taux communaux 2018	6.98 %	14,79 %	25.33 %
Taux moyens communaux de 2018 au niveau départemental	30.40 %	21.72 %	47.04 %

**Evolution de l'épargne nette** (part disponible au financement des dépenses d'équipement) :

	BP 2017	BP 2018	BP 2019
Recettes réelles de fonctionnement	781 296	810 193	818595
Dépenses réelles de fonctionnement	561 247	554 210	615322
<b>Epargne de gestion</b>	<b>220 049</b>	<b>255 983</b>	<b>204273</b>
Frais financiers	85 186	18 216	16 541
<b>Epargne brute</b>	<b>134 863</b>	<b>237 767</b>	<b>187 732</b>
Remboursement du capital de la dette	97 350	50 000	50 000
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>37 513</b>	<b>187 767</b>	<b>137 732</b>

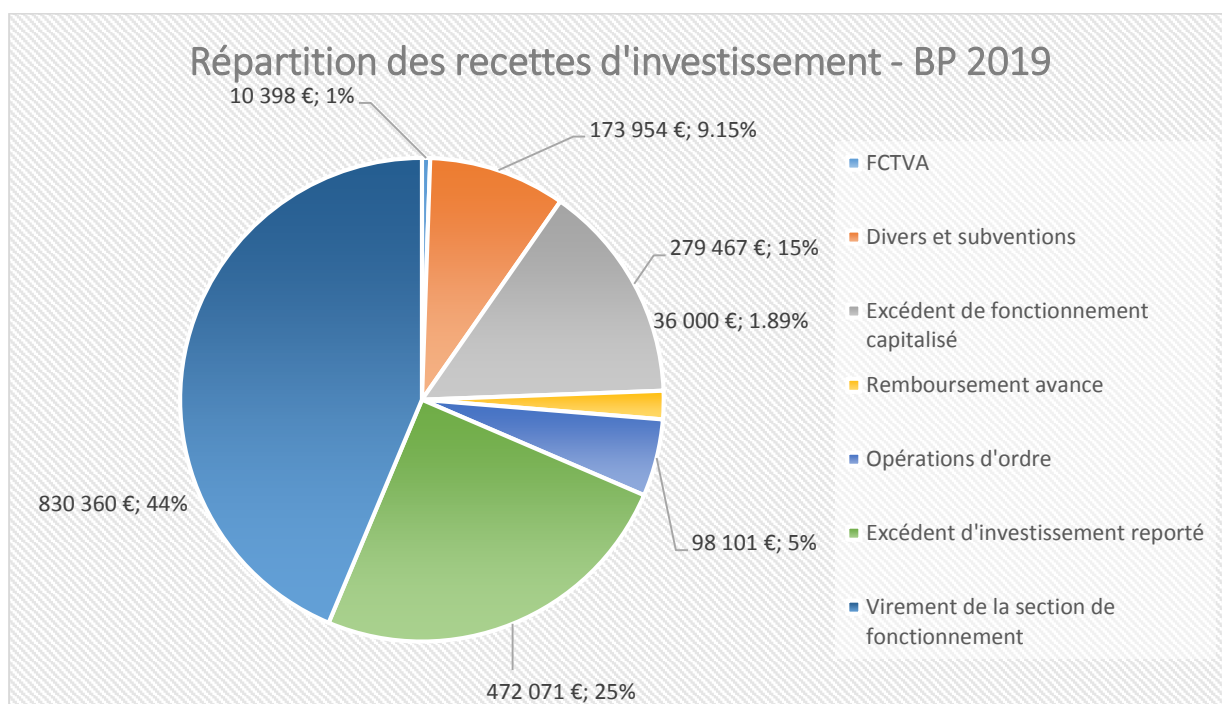


### Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 1 900 351.35 €.

### Recettes d'investissement

	Budget 2018	Budget 2019	Variation
FCTVA	29 180 €	10 398 €	-18 782 €
Divers et Subventions	0 €	173 954 €	+173 954 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	286 522 €	279 467 €	- 7 055 €
Remboursement avance	4 000 €	36 000 €	+32 000 €
Opérations d'ordre	98 101 €	98 101 €	-
<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>208 669 €</b>	<b>472 071 €</b>	<b>+ 263 402 €</b>
Virement de la section de fonctionnement	882 854 €	830 360 €	- 52 494 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 514 326 €</b>	<b>1 900 351 €</b>	<b>+ 386 025 €</b>



**FCTVA** : remboursement de la TVA sur les dépenses 2017

**Remboursement avance** : le budget assainissement solde cette année 36 000 € (total restant dû au 31.12.2018) au budget principal suite à une avance pour les travaux d'agrandissement des lagunes

**Opérations d'ordre** : principalement, l'amortissement des travaux du restaurant et du logement « La Selloise » à compter de 2018

**Excédent d'investissement reporté** : c'est le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2018

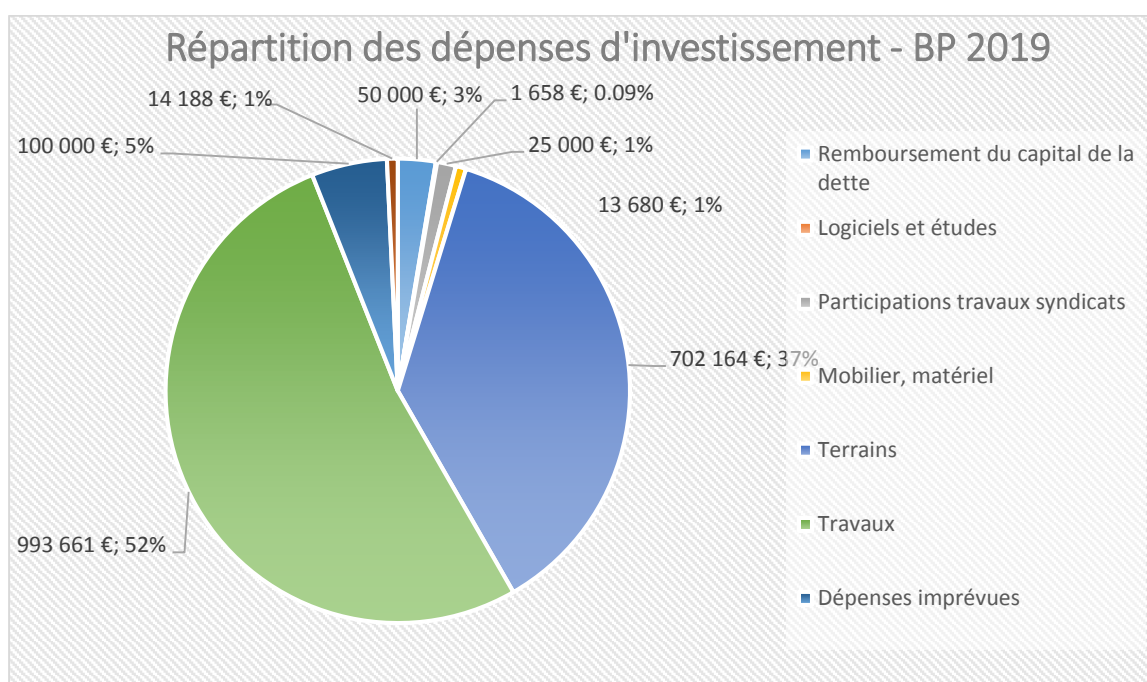
**Virement de la section de fonctionnement** : il correspond à l'autofinancement brut

	<b>Commune BP 2019</b>	<b>Moyenne nationale strate au niveau départemental*</b>
Dépenses réelles de fonctionnement sur population	1079.65 €	614 €
Produits des impositions directes sur population	654.50 €	342 €
Recettes réelles de fonctionnement sur population	1 438.65 €	771 €
Dépenses d'équipement brut sur population	2 236.49 €	255 €
Encours de dette sur population	900.70 €	611 €
DGF sur population	-12.74 €	158 €
Dépenses de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement	0.2793	0.4380
Dépenses de fonct. et remb de la dette en capital sur recettes réelles de fonctionnement	0.7687	0.8900
Dépenses d'équipement brut sur recettes réelles de fonctionnement	1.5545	0.3310
Encours de la dette sur recettes réelles de fonctionnement	0.6260	0.7900

## Section d'investissement :

### Dépenses d'investissement

	Budget 2018	Budget 2019	Variation
Remboursement du capital de la dette	50 000 €	50 000 €	-
Logiciels et études	2 066 €	1 658 €	- 408 €
Participations travaux syndicats	35 000 €	25 000 €	-10 000€
Mobilier, matériel	14 500 €	13 680 €	- 820 €
Terrains, réserve	871 619 €	702 164 €	- 169 455 €
Travaux	426 953 €	993 661€	+ 566 708 €
Dépenses imprévues	100 000 €	100 000 €	-
Opérations d'ordre	14 188 €	14 188 €	-
<b>TOTAL REEL</b>	<b>1 514 326 €</b>	<b>1 900 351 €</b>	<b>+ 386 025 €</b>



### Les projets d'investissements 2019:

- Solde de la réhabilitation de l'ancien restaurant en logement
- L'installation d'un onduleur dans les bâtiments multifonctions
- Voirie : Pénétration tricouche La Colfordière
- Voirie : Busage et empierrement finition tri couche La Couannerie
- Achat remorque et tondeuse au Service Technique
- Achat d'un réfrigérateur salle Korrigans
- Achat aspirateur Mairie
- Achat de deux défibrillateurs (place de la Fontaine et terrain de foot)
- Achat propriété Lefeuvre
- Peinture logement locatifs n°7 et 8
- Travaux de restauration des charpentes et toitures de l'église
- Restauration par soudure du noyau de la cloche 1
- Peinture des portes de l'église
- Travaux de mise aux normes et accessibilité salle des fêtes Lancelot



- Acquisition du terrain pour la création d'un second cimetière
- Maîtrise d'œuvre futur cimetière
- Maîtrise d'œuvre Plan Local d'Urbanisme

#### **BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

---

La section de fonctionnement s'équilibre à 49 295.59 €, avec un excédent reporté de 29 355.75 €.

La section d'investissement s'équilibre à 63 782.65 €, avec un excédent reporté de 52 769.53 €

#### **BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COUESNON**

---

La section de fonctionnement s'équilibre à 127 354.96 €, avec un déficit reporté de 12.01 € et une subvention de 12.01 € du budget principal.

La section d'investissement s'équilibre à 251 675.90 €, avec un déficit reporté de 124 337.95 € et un emprunt de 127 337.95 €